MONOGRAPHIE

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE LORIENT 2016



SOMMAIRE

Introduction	4
I- Le Conseil de développement du Pays de Lorient : un instance créée dans un Pays non doté d'une structure personnalité morale propre	à
A- La création du Conseil impulsée par la loi Voynet	.7
B- La trajectoire du Conseil: un changement de statut à l'origine d'u nouveau dynamisme	
1- Une autonomie revendiquée	.7
2- Une approche, aujourd'hui, basée sur la communication	.9
3- L'acquisition d'un budget propre	.9
4- Le travail dans le cadre du contrat de partenariat et l participation à la réflexion sur les politiques du territoire	
II- Le Conseil de développement, une instance de démocrati participative	
A- Une approche construite sur des valeurs de participation ouverte tous	
1- La démocratie participative : un outil difficile à mettre en plac mais nécessaire1	
2- Un territoire peu entreprenant en termes de participation citoyenne mais qui tend à évoluer1	
3- Des valeurs basées sur les principes de partage1	4
B- Une composition souple et ouverte1	5
C- Une organisation de travail pilotée par les membres1	9
D- Des travaux davantage reconnus2	20

III- Quelle image le Conseil reflète-t-il à l'extérieur ?28
A- Les moyens mis en œuvre pour se rendre visible et acteur du territoire
B – L'appropriation et la perception du Conseil par les institutions publiques
1- Une représentation de la société civile nécessaire pour le développement du territoire30
2- Une relation de confiance qui se construit petit à petit30
3- Un avenir confiant pour les Conseils mais avec des améliorations31
Canalysian 20
Conclusion

INTRODUCTION

Du fait des réformes territoriales actuelles, les territoires connaissent de profonds changements tels que le renforcement de l'intercommunalité, l'évolution des périmètres et la baisse des dotations de l'État aux collectivités. De plus, les modes de vie et les pratiques des habitants évoluent et bouleverse l'organisation des territoires. L'investissement des citoyens pour leur territoire évoluent également, amenant à de nouvelles pratiques de démocratie. Ainsi, de par ces réformes, les territoires sont donc amenés à s'adapter à l'émergence de ces pratiques nouvelles.

Les conseils de développement, instances territoriales, s'intéressent à la démocratie participative. De par leur fonctionnement, ils œuvrent au développement local.

C'est pourquoi, aujourd'hui, le Réseau des Conseils de développement Bretons, avec le soutien de ses partenaires (Conseil Régionale de Bretagne et CESER) ressent le besoin de caractériser et de préciser ces évolutions sur les Conseils de développement de Bretagne. Avec comme objectif de créer une unité entre les Conseils, le Réseau souhaite aujourd'hui réaliser des monographies de chaque conseil afin de mesurer leur impact sur les territoires.

Ainsi, ils souhaitent au travers de cette étude accompagner les différents Conseils à mieux se positionner dans les territoires.

Ces monographies sont ainsi construites à partir de l'analyse du fonctionnement du Conseil par le biais d'entretiens, de questionnaires et d'observation. Elles ont pour objectif de mettre en avant l'implication et l'impact des Conseils sur les territoires bretons. Elles apporteront également des réflexions sur leur devenir et leurs complémentarités avec les autres instances de démocratie participative.

Cette monographie s'appuie dans un premier temps sur l'historique du Conseil de développement du Pays de Lorient. Cette première partie permet de voir comment le Conseil s'est construit et a évolué au fil du temps.

Dans un second temps, la monographie propose de décrire son fonctionnement et son organisation. Sa composition ainsi que ses méthodes de travail sont étudiées.

Enfin, dans un troisième temps, l'étude portera sur son image et ses méthodes de communication vers l'extérieur.

La réalisation de cette monographie a pu se faire par le biais:

- D'un entretien avec l'animatrice
- D'un entretien avec le président du Conseil et un des trois Vice-présidents
- D'un entretien avec un élu de Lorient Agglomération
- De l'observation d'un groupe de travail portant sur "la Charte d'agriculture"
- ❖ De 2 réponses provenant du questionnaire en ligne à destination des membres du Bureau et du Conseil d'Administration

L'étude se base sur une méthodologie reproductible, réalisée en amont :

METHODOLOGIE

- Reprise des enquêtes préalablement créées Guide d'entretien / guide d'observation
- Élaboration de nouveaux outils de collecte de données Questionnaire internet
- Conception d'outils visuels en appui au terrain
 Frise chronologique / schéma de fonctionnement / tableau des travaux

Entretiens:

- ✓ Animateur (-trice) du Conseil
- ✓ Président et Vice-Présidents du Conseil, "personnes ressources"
- √ Élu du territoire

Observation:

✓ Groupe de travail / Commission / Conseil d'Administration / Bureau

Questionnaire:

 Questionnaire internet à destination des membres du Bureau et du Conseil d'Administration

Rédaction de la monographie du Conseil de développement



A-LA CRÉATION DU CONSEIL IMPULSÉE PAR LA LOI VOYNET

Établis par la loi Pasqua de 1995 et confortés par la loi Voynet en 1999, les Pays s'implantent au nombre de 21 en Bretagne. Néanmoins, la situation concernant le Pays de Lorient reste particulière, puisqu'il n'existe pas, à proprement parler, de structure Pays au sein du territoire. L'appellation "Pays de Lorient", représente alors un territoire composé des 30 communes réunis au sein de 3 intercommunalités; District du Pays de Lorient, Communauté de Communes de la Région de Plouay et la Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan (CCBBO).

Cependant, afin de pallier l'absence de structure juridique personnifiant le Pays, une Charte, signée par les 3 EPCI qui le composent, ainsi qu'un comité de pilotage constitué de représentants des 3 intercommunalités et co-présidé par les 3 présidents, ont été mis en place en 2002 afin de définir les orientations stratégiques de développement à l'échelle du Pays. Ces outils existent actuellement toujours pour les 2 intercommunalités présentes, Lorient Agglomération et la CCBBO.

Le Conseil de développement du Pays de Lorient a été initié en 2002 par Jean-Yves Le Drian, alors président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient. Instance informelle vise à créer un dialogue avec différents acteurs autour du développement local.

À sa création, le Conseil est intégré et fonctionne grâce aux moyens de l'Agence d'Urbanisme de Développement Économique et technopole du Pays de Lorient (AUDELOR). Le Conseil fonctionnait avec les moyens alloués par l'Agence qui disposait de liens très forts avec Cap l'Orient. Devenu Lorient Agglomération en 2012, elle regroupe désormais 25 des 30 communes du pays (la communauté de communes de la région de Plouay a fusionné avec la communauté d'agglomération en janvier 2014). Une chargée d'étude, mise à disposition par AUDELOR, gérait à temps plein l'animation ainsi que l'organisation du Conseil. Une partie des moyens humains et matériels, les locaux et l'animation des groupes de travail, étaient pris en charge par l'Agence, ne favorisant ainsi pas l'investissement des bénévoles.

B-LA TRAJECTOIRE DU CONSEIL : UN CHANGEMENT DE STATUT À L'ORIGINE D'UN NOUVEAU DYNAMISME

1- UNE AUTONOMIE REVENDIQUÉE

Au fil du temps, le Conseil a évolué, puisqu'il a notamment changé de statut et d'organisation afin de progresser dans sa méthode et sa lisibilité.

À sa création, l'organisation des collèges était prédéterminée, conditionnant les sujets des travaux. Les membres, se sentant parfois contraints, ne s'impliquaient plus autant au fil des années.

C'est ainsi que, au cours des années 2011-2013, le Conseil connaît une baisse de fréquentation des membres et une perte de dynamisme. Le président du Conseil, décide alors d'engager une démarche d'évaluation en 2014 afin de mettre en avant les obstacles au bon fonctionnement du Conseil. Réalisée par un cabinet extérieur, l'évaluation met en évidence la faible représentativité des membres, le manque de lien avec les élus, la composition figée du Conseil, ainsi qu'un positionnement ambigu à l'égard d'AUDELOR.

Le Conseil décide alors de se constituer en association loi 1901, fonctionnant avec ses propres moyens. Il prend son indépendance vis-à-vis de l'Agence et acquiert un statut lui offrant une nouvelle lisibilité. Cette « séparation », favorise la distinction entre les deux structures, le Conseil n'étant plus assimilé à l'Agence. Aujourd'hui, il garde cependant des liens avec AUDELOR. Les 2 instances fonctionnent dans le cadre d'une convention de partenariat avec adhésions croisées, impliquant que des membres du Conseil participent aux groupes de travail de l'Agence et inversement.

Le passage en association a permis de doubler le nombre d'adhérents, passant de 40 à 90 membres, permettant, par la même occasion, d'augmenter le nombre de groupes de travail. Ces derniers sont désormais pilotés par les bénévoles qui en assurent l'animation ainsi que la rédaction des comptes rendus. Ils sont aujourd'hui ouverts à tous, favorisant les croisements d'idées entre les différents acteurs du territoire.

La relation avec les élus, auparavant quasiment inexistante, a progressé. Suite aux remarques faites lors de l'évaluation, a été mis en place un comité de pilotage réunissant les élus et les membres du Conseil. Instance de rencontre régulière, le comité a pour objectif de se mettre d'accord sur les sujets de travail confiés au Conseil et de dresser le bilan des actions de chacun. Engagées dès 2015, ces réunions régulières ont dans un premier temps plutôt bien fonctionné avec Lorient Agglomération, tandis qu'avec la CCBBO, les rencontres ont mis davantage de temps à démarrer. En 2016, le lien avec la CCBBO s'est créé permettant l'organisation de réunions plus régulières, tandis que les rencontres avec Lorient Agglomération se sont espacées, malgré un lien qui perdure. Ces rencontres peuvent s'exprimer par l'acquisition d'un "rythme de croisière".

La transformation en association a entrainé un changement dans l'organisation du Conseil. En effet, l'animatrice étant salariée d'AUDELOR, le Conseil, lors de cette période de transition, a fonctionné avec l'aide d'AUDELOR dans le cadre d'une convention d'apports de moyens. En 2015, une stagiaire a été embauchée pour 2 mois, puis en octobre, une animatrice, a été engagée à temps partiel afin de gérer l'organisation du Conseil, mettant fin à l'assistance d'AUDELOR.

2- UNE APPROCHE, AUJOURD'HUI, BASÉE SUR LA COMMUNICATION

Les membres du Conseils étant pour la plupart présents depuis longtemps, le Conseil souhaite aujourd'hui renouveler et attirer de nouveaux membres. Depuis le passage en association, le bouche-à-oreille, la communication autour de ses actions ainsi que le "réseau des réseaux" ont accéléré sa visibilité.

En 2016, une campagne de communication est lancée. Des plaquettes de présentation ainsi qu'un site internet sont créés pour présenter et expliquer le rôle et les missions du Conseil. Des manifestations portant sur des sujets d'actualités sont organisées sur l'ensemble du territoire et favorisent l'arrivée de nouveaux membres. Ces différents moyens permettent au Conseil d'accroitre son réseau auprès des différents acteurs.

Les membres du Conseil prennent aujourd'hui conscience du temps et de l'investissement que demande une association. De ce fait, beaucoup d'adhérents retraités ont pris le relais pour le pilotage des groupes de travail, lesquels demandent un investissement important. Actuellement, le Conseil est dans une seconde phase, celle de la pérennisation. Son ambition est de pouvoir continuer au même rythme ses démarches, ses actions et le recrutement de nouveaux adhérents.

3- L'ACQUISITION D'UN BUDGET PROPRE

Disposant de son propre budget, le Conseil de développement du Pays de Lorient perçoit au total environ 52 000€. Comme pour tous les Conseils de développement Bretons à l'échelle d'un pays, il reçoit de la part de la Région 25 000€. Le Conseil perçoit en outre une aide des deux intercommunalités du territoire ; 25 000€ de Lorient Agglomération et 2 000€ de la CCBBO. Si financièrement le Conseil perçoit une somme relativement importante, en revanche, il ne bénéfice d'aucune mise à disposition de moyens, et a donc des charges liées à la location de locaux, fournitures... autant de dépenses qui sont, dans de nombreux conseils, prises en charge par les pays.

Le Conseil souhaiterait disposer de davantage de ressources afin de pouvoir disposer d'une animatrice à temps complet (aujourd'hui à 60%). Cependant, trouver de nouveaux financements reste difficile. Si selon la loi NOTRe, les EPCI doivent donner les moyens nécessaires au Conseil pour fonctionner, il n'est pas toujours évident de mobiliser des financements supplémentaires de la part des collectivités déjà soumises à des contraintes budgétaires accrues. Le Conseil s'est donné une année d'observation de son fonctionnement afin d'évaluer les adaptations envisageables.

4- LE TRAVAIL DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PARTENARIAT ET LA PARTICIPATION À LA RÉFLEXION SUR LES POLITIQUES DU TERRITOIRE

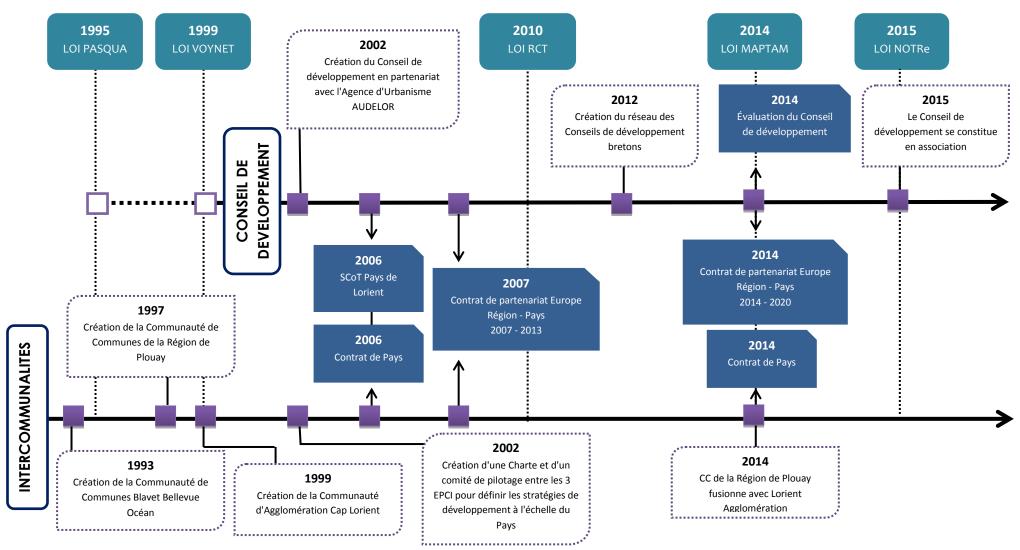
L'amorce du travail dans le cadre du contrat de partenariat signé entre l'État, la Région, les EPCI et le Conseil de développement n'a pas été jugée très satisfaisante par le Conseil. Les échanges préparatoires ont été réduits à leur plus simple expression, le Conseil n'a pas été réellement en mesure de faire valoir d'observations sur le texte.

Il souhaite que les échanges dans le cadre de la 2^{ème} phase soient engagés suffisamment en amont pour permettre une discussion constructive et réellement partagée.

En revanche le conseil a été en mesure de mener à bien des réflexions dans le cadre de ses groupes de travail qui lui ont permis de produire des avis et contributions auprès des élus dans le cadre des politiques menées sur le territoire : avis sur le SCOT, le PLH, le développement numérique, la mobilité et les déplacements, démocratie et citoyenneté, l'adhésion à la charte des ports center...

HISTORIQUE ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Conseil de développement du Pays de Lorient





A-UNE APPROCHE CONSTRUITE SUR DES VALEURS DE PARTICIPATION OUVERTE À TOUS

1- LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE : UN OUTIL DIFFICILE À METTRE EN PLACE MAIS NÉCESSAIRE

Le Conseil de développement de Lorient définit la démocratie participative comme un moyen de faire participer les citoyens aux décisions politiques, de manière organisée. Elle doit également prendre en compte les avis des collectifs non organisés juridiquement, représentant l'avis d'un groupe sur un sujet donné. Ainsi, elle doit permettre à tout individu de pouvoir s'exprimer librement, sur tous les sujets de son territoire.

La démocratie participative consiste aussi à savoir écouter, afin de faire évoluer et de continuer à construire sa propre opinion. L'apport d'idées nouvelles et le regard extérieur sont essentiels pour faire avancer un projet.

Toutefois, la démocratie participative est complexe. En effet, le Conseil estime que lorsqu'il y a eu participation citoyenne, les décisions finales ne font pas toujours écho aux avis émis par les citoyens. Dans l'idéal, le Conseil aimerait que les décisions soient prises collectivement et que le choix de la majorité soit respecté.

De plus, mobiliser les citoyens dans des ateliers ou des commissions est encore difficile. Ainsi, les structures et les instances de démocratie ont aujourd'hui un rôle important à jouer dans la mobilisation citoyenne.

2- UN TERRITOIRE PEU ENTREPRENANT EN TERMES DE PARTICIPATION CITOYENNE. MAIS QUI TEND À ÉVOLUER

La démocratie participative n'est pas réellement présente au sein du territoire, mais tend à évoluer petit à petit, notamment à l'échelle communale. En effet, afin de connaître la vision des maires sur la démocratie, le Conseil a mis en place en 2015, un groupe de travail s'intitulant "Démocratie et Citoyenneté". Ce groupe avait pour ambition d'aller interroger l'ensemble des maires du territoire pour connaître leurs méthodes de participation citoyenne. Suite à ces entretiens, le Conseil constate que les communes commencent à mettre en place des dispositifs visant à améliorer l'expression démocratique au sein de leur territoire.

Cependant, pour le Conseil, les communes ne sont pas des territoires de projet pertinents, du fait de leur impact relatif sur l'ensemble du territoire. L'échelle pertinente reste à leurs yeux le Pays où une réelle démocratie participative pourrait s'instaurer au sein des deux intercommunalités.

En effet, pour définir leur plan d'action, les collectivités territoriales se reposent sur des expertises réalisées par leurs techniciens, élus... Cependant, pour le Conseil, il manque aux côtés de ces experts, un (ou des) citoyen(s) "référent(s)" qui pourrait (ent) représenter l'avis de la société civile.

3- DES VALEURS BASÉES SUR LES PRINCIPES DE PARTAGE

Le Conseil se définit comme une instance prospective et de réflexion, mais aussi comme un médiateur entre élus et société civile. En effet, il alimente les idées des élus, tout en étant force de proposition. Ainsi, son rôle ne consiste pas à être en opposition avec ces derniers mais plutôt de travailler avec eux. Cette collaboration a pour objectif d'apporter aux élus un regard extérieur et nouveau.

La vision prospective est également une valeur importante et obligatoire pour le Conseil. Se projeter à long terme est nécessaire pour assurer un développement cohérent et harmonieux sur le territoire. Cependant, l'approche prospective n'est pas toujours évidente pour les élus. Si avoir un regard sur le long terme est une véritable attente pour eux, ils tendent parfois à se projeter sur le court terme et à se limiter aux temporalités électorales. Néanmoins, lors des saisines, le Conseil cherche constamment à voir plus loin que la commande initiale.

En septembre 2016, sera proposé aux membres et aux élus, un atelier portant sur la vision du territoire en 2030. L'objectif de cet atelier, est d'amener les élus à dépasser les temporalités électorales pour les inciter à se projeter sur le long terme.

La mise en réseau fait également partie des valeurs du Conseil. En effet, le Conseil permet à des acteurs, d'horizons différents, de se rencontrer et dialoguer, favorisant l'échange d'idées et de compétences.

Ainsi, le Conseil prône des valeurs de partage, de respect, de transparence, d'égalité et d'intérêt général. Son rôle consiste réellement à travailler collectivement sur l'ensemble du territoire et pour le territoire.

B- UNE COMPOSITION SOUPLE ET OUVERTE

Le Conseil de développement du Pays de Lorient est composé d'environ 90 adhérents. Cependant, il lui est difficile de connaître le nombre exact de ses membres, du fait que certains ne sont pas à jour du paiement de la cotisation annuelle, tout en participant à ses réflexions. De plus, plusieurs adhérents d'une association ou d'une structure peuvent venir la représenter, augmentant ainsi encore le nombre de ses membres de fait.

Le Conseil se structure en 4 collèges:

- Collège des citoyens
- Collège des entreprises et partenaires sociaux
- Collège des associations
- Collège des organismes publics et parapublics

Le collège citoyen a été créé en 2014 lorsque le Conseil s'est structuré en association. En effet, le changement de statut a eu pour effet de s'ouvrir aux citoyens qui souhaitaient s'engager alors qu'ils ne faisaient partie d'aucune association ou structure existante.

En termes de représentation, les 4 collèges sont assez équilibrés. Cependant, les entreprises sont les structures les plus difficiles à capter. De ce fait, leur "recrutement" se réalise par le biais d'associations d'entreprises. En revanche, les associations environnementales sont très représentées au sein du Conseil puisqu'elles sont fortement engagées sur le territoire.

Le Conseil n'inclut pas les élus au sein de ses membres. Les élus communautaires ne peuvent selon la loi pas être membres du conseil mais celui-ci ne souhaite pas non plus que les élus municipaux soient présents pour éviter d'éventuels conflits. Cependant, les élus peuvent éventuellement participer aux groupes de travail ce qui permet de favoriser des dialogues thématiques.

Ainsi, dans son fonctionnement, le Conseil adopte une démarche transversale. Le nombre de places dans les collèges n'est pas limité en fonction du statut des membres. Tout le monde peut alors participer aux travaux du Conseil de développement.

L'adhésion des membres se confirme tous les ans par le versement d'une cotisation annuelle de 10€ (5€ pour les demandeurs d'emplois et les étudiants).

ORGANISATION INTERNE DU CONSEIL

Le Conseil se structure autour de l'Assemblée Générale, du Conseil d'Administration, du Bureau et de l'Animatrice.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale est composée de tous les membres du Conseil de développement. Elle se réunit au moins une fois par an et est chargée statutairement de voter le budget et d'approuver les comptes annuels, ainsi que d'approuver le bilan d'activité soumis à la lecture et au débat des assemblées délibérantes des deux EPCI du Pays. Il valide les orientations de l'action de l'association pour chaque année à venir, sur la base des propositions que lui soumet le conseil d'administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se compose de 25 membres élus pour 3 ans. Les 4 collèges doivent être représentés au sein du CA et ses membres sont élus par l'assemblée générale. Il définit les stratégies du Conseil de développement et choisit les thématiques de travail. Il administre et gère l'association et élit en son sein un bureau chargé d'exécuter ses décisions. Il se réunit 4 fois par an.

LE BUREAU

Le Bureau est constitué de 6 membres élus par le CA pour 3 ans et structuré comme suit:

- 1 Président
- 3 Vice-présidents
- 1 Secrétaire
- 1 Trésorier

Sa composition est autant que possible mixte. Le Bureau est chargé du fonctionnement quotidien du Conseil et de la gestion courante de l'association. Il se réunit autant que de besoin et au moins deux fois par trimestre.

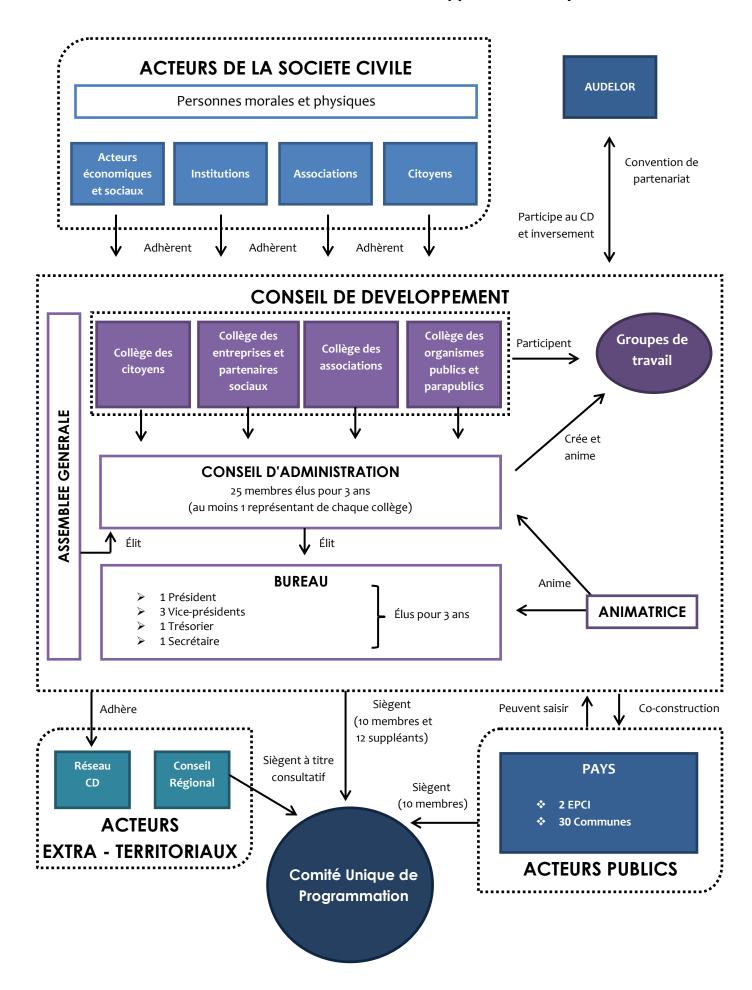
L'ANIMATRICE

Le Conseil dispose d'un 0.6 ETP en animation. Le poste est pourvu depuis octobre 2015 par une animatrice chargée d'assumer la gestion administrative, la communication et l'organisation d'animations et événementiels. Elle assure par ailleurs l'organisation des réunions des instances associatives.

En revanche, elle n'est pas présente lors des groupes de travail, où l'animation et la rédaction des comptes rendus sont assurées par des membres du CA. Cependant, l'animatrice peut servir d'appui et de renfort si besoin.

L'animatrice estime qu'elle ne dispose pas assez de temps pour tout faire. Un temps plein serait nécessaire pour assumer toutes les tâches qui lui sont dévolues.

Schéma de fonctionnement du Conseil de développement du Pays de Lorient



C-UNE ORGANISATION DE TRAVAIL PILOTÉE PAR LES MEMBRES

L'organisation de travail du Conseil s'organise autour des groupes de travail. Ils sont en général composés d'une dizaine de membres qui se réunissent environ 1 fois par mois. Ils sont animés par des membres du Conseil d'Administration, qui sont en charge, également, de la rédaction des comptes rendus. Ce procédé a été choisi afin que les membres soient davantage impliqués au sein des groupes de travail. De plus, le Conseil tient particulièrement à ce que la société civile prenne en charge et construise les sujets. Les dates de réunions sont fixées par les pilotes en fonction des disponibilités des membres du groupe.

Les groupes de travail se tiennent généralement à Lorient, du fait que la majorité des membres y réside. Cependant, le Conseil envisage de réaliser des réunions décentrées, lorsqu'il y aura plus de membres des communes avoisinantes. Néanmoins, il est encore difficile de capter les habitants de l'île de Groix ou des communes plus éloignées de la ville centre.

Aujourd'hui, les groupes de travail cherchent davantage à collaborer avec les élus. En effet, si les élus ne sont pas membres du Conseil, ils peuvent néanmoins participer à des réunions des groupes de travail. Ces échanges permettent au Conseil de créer du lien et ainsi de favoriser une proximité avec eux. De plus, les élus sont également invités afin d'être auditionnés pour recueillir leur opinion sur le sujet travaillé.

Des réunions avec les élus sont également organisées avec les représentants du Conseil. Ces réunions plus ou moins régulières ont pour objet de s'informer sur les activités de chacun. Cependant, le Conseil regrette qu'il n'y ait pas de réunion de ce genre à l'échelle du Pays. Le Conseil se voit alors obligé de doubler ses réunions avec les élus des deux intercommunalités.

Le Conseil ne dispose pas de méthode de travail particulière. Les membres étant bénévoles, le Conseil ne veut pas imposer de règles qui pourraient freiner l'implication de ses adhérents. C'est pourquoi l'organisation des groupes de travail varie d'un groupe à un autre, en fonction des membres qui l'animent et des sujets traités. Les méthodes utilisées sont alors diverses.

Le Conseil a parfois recours à des vidéo-conférences téléphoniques, permettant à tous membres de pouvoir participer aux réunions de chez soi. L'outil est très pratique, notamment pour les membres éloignés, cependant le Conseil n'informe pas suffisamment ses membres sur l'existence de cet outil susceptible de faciliter la participation aux réunions.

Afin de favoriser l'implication des citoyens, et de les intéresser à ses travaux et sujets de réflexion, le Conseil organise tous les 3^{èmes} Mardi du mois, "Le Mardi du Conseil". Cet évènement, ouvert à tous, propose un sujet de réflexion différent à chaque fois. C'est un moyen, pour le Conseil, de faire connaître les acteurs et actions du territoire. Ainsi, afin de toucher un maximum de personnes, l'évènement est organisé, tous les mois, dans un lieu différent. Si l'animatrice s'occupe de l'administratif et de la communication, l'animation est assurée par des membres du Conseil.

Dans sa manière de fonctionner, des membres du Conseil se sont rapprochés de représentants de Quimperlé Communauté qui fait partie du même bassin d'emploi que le Pays de Lorient. Une logique de territoire existe entre le Pays de Lorient et Quimperlé Communauté, pouvant générer des projets intéressants et cohérents à cette échelle. Ainsi, idéalement, le Conseil aimerait que, dans le cadre de la loi NOTRe, Quimperlé Communauté adhère au Conseil de développement du Pays de Lorient ou qu'elle crée son propre Conseil afin de créer des passerelles entre les deux instances. Des représentants de ce territoire pourraient se joindre aux travaux et réflexions communs aux deux territoires. Parallèlement des réunions entre les élus de Lorient Agglomération et de Quimperlé Communauté sont organisées sur des thématiques telles que les transports/déplacements et le développement économique et touristique.

D-DES TRAVAUX DAVANTAGE RECONNUS

Le Conseil d'Administration est en charge de choisir les thématiques qui seront par la suite traitées par les membres du Conseil. Le choix des sujets dépend des problématiques du territoire, des thématiques du CESER et du profil des membres du CA et de leurs centres d'intérêts. Les sujets sont variés et concrets à l'instar de la lutte contre le gaspillage alimentaire, la valorisation de l'économie portuaire, l'innovation sociale numérique, les nouveaux modes de déplacements etc.. Les thèmes choisis sont exposés à l'Assemblée Générale, permettant ainsi aux adhérents de suivre l'évolution des réflexions et de s'exprimer sur ces sujets.

L'environnement et le social sont des thèmes qui reviennent régulièrement. Cela s'explique par la forte implication des associations environnementales et sociales au sein du Conseil.

Il est difficile pour le Conseil d'avoir suffisamment de recul quant à l'impact de ses travaux sur le territoire. En effet, le Conseil n'a pas réellement de retour concernant les réponses aux saisines

auxquelles il a contribué. Néanmoins, avec l'organisation de réunions, les élus évoluent dans leur position et commencent à changer de regard sur le Conseil.

Ses travaux tendent aujourd'hui à être un peu plus reconnus, du fait que les élus l'invitent de plus en plus à participer à leurs projets. Ainsi, aujourd'hui par exemple, le Conseil de développement du Pays de Lorient est cosignataire de la Charte d'Agriculture, fait partie du comité de pilotage du port center, a été associé aux travaux d'AUDELOR sur le marketing territorial et participe au SCOT. Ce statut prouve ainsi la légitimité du Conseil à travailler sur son territoire, celui-ci tendant vers une démarche de démocratie collaborative.

Les rapports effectués sur les sujets sur lesquels le conseil a travaillé sont envoyés aux structures ayant participé à la réflexion, ainsi qu'aux collectivités. Cependant, le Conseil ne dispose pas encore de retour de la part des élus.

Le Conseil de Lorient aimerait davantage mettre en place des projets communs avec les autres Conseils de Développement. Ainsi, une réunion avec le Conseil du Pays de Vannes et le conseil du Pays d'Auray a été organisée afin de dialoguer sur les problématiques communes. Si la rencontre n'a pas abouti à la mise en place d'un groupe de travail commun, elle a permis d'engager un dialogue qui devrait pouvoir se poursuivre en fonction des sujets géographiquement pertinents à l'échelle des trois territoires de Bretagne sud.

NOM DU PROJET	THEMATIQUE	OBJECTIF DU PROJET	DATE DEBUT	DATE FIN	PROJET			
	2003							
Projet d'un cinéma associatif	Culturel	Donner un avis sur la construction d'un cinéma associatif	2003	2003	Émission d'un avis			
Projet de mise en œuvre d'infrastructures portuaires	Économie	Donner un avis sur l'aménagement d'infrastructures portuaires	2003	2003	Saisine du président de Cap l'Orient Émission d'un avis			
	2004							
Quel avenir pour la pêche au Pays de Lorient ?	Économie		2004	2004	Saisine du président de Cap l'Orient Émission d'un avis			
			2005					
Chômage et politique publique de l'emploi	Économie	Établir une typologie du chômage, analyser les politiques publiques de l'emploi et inventorier les obstacles entre la demande et l'offre	2005	2005	Auto-saisine Réalisation d'un diagnostic			
SCoT du Pays de Lorient	Stratégie de développement	Participer à l'élaboration du SCoT	2005	2006	Saisine par le comité de pilotage des élus de Lorient Agglomération et de la CCBBO Réflexion globale sur le SCoT du Pays de Lorient et de son PADD			

2006							
Contrat de Pays	Stratégie de développement		2006	2006	Contribution au contrat de Pays		
Conséquence du vieillissement de la population	Social	Donner un avis sur les dispositions à prendre afin de faire face à l'évolution du vieillissement de la population	2006	2006	Saisine par le comité de pilotage des élus du Pays de Lorient Réalisation d'un diagnostic		
Développement touristique	Tourisme	Faire des propositions pour que le développement touristique s'opère dans le cadre d'un développement durable	2006	2006	Auto-saisine Avis et propositions		
			2007				
Projet de Pays	Stratégie de développement		2007	2007	Émission d'avis		
La rade, un projet pour mieux vivre ensemble	Aménagement		2007	2007	Saisine du président de Cap l'Orient Avis et propositions Auditions d'experts		
2008							
Parcours de jeunes spectateurs entre les équipements culturels du Pays de Lorient	Culturel	Faciliter l'accès des enfants, enseignants et parents aux équipements culturels	2008	2008	Émission d'un avis sur le projet de Lorient Agglomération		

2009						
Énergie, quelles solutions locales	Environnement	Explorer les pistes en matière d'économie locale	2009	2009	Auto-saisine Réalisation d'un diagnostic	
Agriculture et territoire	Économie	Comment amorcer les mutations écologiques et économiques à venir ?	2009	2009	Auto-saisine Réalisation d'un diagnostic	
Quel avenir économique face à la crise	Économie	Apporter un éclairage sur l'avenir économique local	2009	2010	Organisation de conférences	
Territoire pertinent	Culturel	Comprendre comment se construisent les territoires de vie	2009	2011	Saisine du président du Pays de Lorient Appui sur l'Atlas du Pays de Lorient et sur l'inventaire des différentes territorialités Auditions d'experts	
Projet culturel de coopération pour le Pays de Lorient	Culturel	Étude de faisabilité	2009	2013	Saisine du président du Pays de Lorient Réalisation d'une étude sur la fréquentation et la provenance des spectateurs dans les équipements culturels Organisation d'une rencontre entre les acteurs culturels et les élus en charge de la culture Proposition pour le volet culturel du SCoT Lancement d'une étude sur les coopérations culturelles : Appel d'offres à un bureau d'étude	

2012						
La place du Pays de Lorient en Bretagne	Stratégie de développement		2012	2013		
Économie verte	Économie	Cerner les perspectives de développement au niveau local et mieux connaître les filières porteuses et créatrices d'emplois	2012	2016	Auditions d'entreprises et d'associations du Pays de Lorient engagées dans l'économie verte Organisation de deux temps forts ouverts au public	
			2013			
Contrat de Pays 2014 - 2020	Stratégie de développement	Participer à l'élaboration du contrat	2013	2014	Participation à l'élaboration du Contrat de Pays Organisation de deux ateliers d'échanges participatifs	
Innovation sociale et numérique	Stratégie de développement	Proposer un schéma de développement sur le territoire	2013	2016	Saisine par les élus de Lorient Agglomération Organisation des ateliers numériques du Pays de Lorient Création d'un tiers lieu numérique "cantine numérique" intégrant l'aspect social	
2014						
Évaluation du Conseil de développement	Organisation CD	Évaluer le Conseil de développement	2014	2014	Élaboration d'une grille de questions évaluatives	
Contrat Europe - Région - Pays de Lorient	Stratégie de développement	Participer à l'élaboration du contrat	2014	2014	Participation à l'élaboration	

2015							
Habitat et aménagement du territoire	Stratégie de développement	Participer à l'élaboration du SCoT	2015	2016	Sollicitation des élus du Pays de Lorient Participation à l'élaboration du SCoT et du PLH Réalisation d'un diagnostic Organisation de réunions d'échanges avec les responsables du SCoT Participation à la "Rando SCoT" Travaux sur le PADD Participation aux réunions du comité technique du PLH Avis sur le programme d'actions du PLH		
Démocratie - citoyenneté	Social	Améliorer l'expression et la représentation démocratique	2015	2016	Auto-saisine Rencontre de 29 maires sur leur vision de la démocratie participative Organisation de rencontres (Maires, lycéens, proviseurs) Réalisation de 5 ateliers participatifs sur l'ensemble du territoire pour avoir l'avis des citoyens Organisation d'une "Journée de la démocratie participative sur le Pays de Lorient" Création d'un guide d'entretien ayant pour objectif d'évaluer ce qui est ou pourrait être mis en place sur le territoire pour améliorer l'expression et la représentation démocratique		

					Auto-saisine
	Mobilité	Réaliser un diagnostic sur les transports urbains et interurbains	2015	2016	Projet avec des étudiants
Mobilité - accessibilité					Réalisation d'un diagnostic sur l'utilisation de la voiture par les étudiants
					Collaboration avec les établissements d'enseignement supérieur
					Auto-saisine
		Recenser les potentialités maritimes du territoire	2015		Réalisation d'un diagnostic sur les activités maritimes
Maritimité	Économie			2016	Travail réalisé sur le label Port Center pour favoriser le lien entre le port et la ville
					Organisation de deux soirées (audition du CESER et un mardi sur l'économie portuaire)
Stratégie de développement	Stratégie de développement		2015	2016	Négociation de la 2ème phase du contrat de partenariat
			2016		
	Ctuatánia da	Connaître la perception			Mandaté par AUDELOR
Marketing territorial	Stratégie de développement	du territoire par des personnes extérieures	2016	2016	Questionner la société civile sur la perception du Pays de Lorient
					Invité à participer par Lorient Agglomération
Charte de l'agriculture	Révision de la charte Économie d'Agriculture du Pays de Lorient	2016	2016	Participation à l'évolution de la Charte de l'agriculture du Pays de Lorient par le biais d'ateliers participatifs	
		,	2010	2010	Création d'un groupe de travail temporaire pour donner un avis sur les 4 scénarios ressortis lors des ateliers
					Signataire de la Charte



A-LES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR SE RENDRE VISIBLE ET ACTEUR DU TERRITOIRE

Désireux d'accroitre sa visibilité sur le territoire, le Conseil a, en 2016, investi dans sa communication dans l'objectif de faire connaître ses actions et d'attirer de nouveaux adhérents. Pour cela, il a fait appel à une entreprise extérieure pour la création de son site internet. Par ce biais, il est alors possible, pour toute personne, de s'inscrire à la newsletter du Conseil, permettant de s'informer du déroulement des travaux. Il utilise également les réseaux sociaux, Facebook et Twitter, pour communiquer sur ses actions et les évènements qu'il organise.

Tous les 3^{èmes} mardis du mois, le Conseil organise "Le Mardi du Conseil". Ouvert à tous, cet évènement propose de débattre sur un thème différent à chaque fois. Il est également délocalisé dans un lieu différent tous les mois, afin de mobiliser et de toucher le plus possible de personnes.

Cependant, cela demande du temps pour être visible sur le territoire. À travers ces différentes actions, le Conseil tend à faire comprendre aux habitants son fonctionnement et son intérêt, mais aussi de mobiliser d'éventuels nouveaux adhérents.

Le Conseil dispose de nombreuses adhésions croisées. Ce dispositif consiste à ce que des membres du Conseil participent aux réflexions d'une autre instance et inversement, sans avoir à payer de cotisation :

- ❖ AUDELOR (l'Agence d'Urbanisme de Développement Économique et technopole du Pays de Lorient) : Le Conseil peut co-animer ou participer ensemble dans les projets
- ERELE (Entreprises et Réseaux de Lorient et des Environs): composée d'associations de chefs d'entreprises des différents secteurs d'activités sur le territoire
- ALOEN (Agence Local de l'Énergie de Bretagne Sud): Lié à Lorient Agglomération sur tout ce qui touche à l'énergie

Concernant les collectivités, le Conseil a des liens avec les élus et techniciens de Lorient Agglomération et de la CCBBO. Certaines personnes issues des services de ces collectivités viennent d'ailleurs participer aux groupes de travail, renforçant encore davantage les liens.

Néanmoins, le Conseil aimerait étendre son impact et ses liens avec les services du territoire. Pour cela, l'animatrice vient de prendre contact avec le chargé de mission démocratie participative d'Hennebont. Cependant, le Conseil n'a en revanche pas encore établis de lien avec Lanester qui organise plusieurs actions en faveur de la démocratie participative.

B-L'APPROPRIATION ET LA PERCEPTION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT PAR LES INSTITUTIONS PUBLIQUES

"CETTE PARTIE A ÉTÉ CONSTRUITE AVEC UN ELU"

1- UNE REPRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE NÉCESSAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Le rôle du Conseil de développement consiste à représenter la société civile à l'échelle des EPCI et du Pays. En effet, aujourd'hui, cette représentation est un objectif nécessaire pour le développement du territoire. Ses missions, en adéquation avec ce territoire, apportent une vitalité et un dynamisme. Cependant, comment s'assurer de la représentativité du Conseil, quand celui-ci, a aujourd'hui, davantage de membres urbains que de ruraux ? Si l'avis de la société civile est à prendre en compte, il est néanmoins important de s'assurer de sa représentativité aussi exhaustive que possible.

Le Conseil porte des valeurs de démocratie ouverte et participative mais aussi de respect et de tolérance. Il représente également des valeurs écologiques et humanistes.

2- UNE RELATION DE CONFIANCE QUI SE CONSTRUIT PETIT À PETIT

Lorient Agglomération prend connaissance des travaux du Conseil par le biais de réunions organisées tout au long de l'année. Ces réunions permettent de faire un point sur le déroulement des activités du Conseil et de Lorient Agglomération.

En général, Lorient Agglomération saisit et invite le Conseil pour ouvrir les réflexions de leurs projets. Le terme "démocratie contributive" serait d'ailleurs plus adapté que la notion de "démocratie participative". En effet, la participation n'est réelle que lorsqu'il y a une contribution qui permet d'alimenter le système. Cependant, impliquer les citoyens à participer est encore un exercice difficile, qui dépend souvent des sujets proposés. Ainsi, il ne faut pas que la démocratie participative/contributive devienne un gadget, mais qu'elle soit un outil utile et utilisé correctement. À l'avenir, cet apport de contribution pourrait se définir par le Conseil de développement, porté à l'échelle du territoire.

Les élus communautaires ont désormais pris conscience de la présence du Conseil et de son rôle, mais ces derniers restent néanmoins méfiants pour le saisir. Si son apport de réflexion peut rassurer, les élus se posent néanmoins la question de la légitimité du Conseil : les membres représentent-ils vraiment les citoyens du / de mon territoire ? Cependant, ils tendent à impliquer de plus en plus le

Conseil au sein de leur projet. De plus, ce dernier étant également membre du CUP, la volonté recherchée est la construction d'une culture commune pour le développement du territoire.

Concernant les auto-saisines, les élus considèrent que celles-ci sont en adéquation avec les préoccupations actuelles car elles sont pertinentes et prennent en compte l'intégralité du territoire.

Les travaux et avis émis par le Conseil ne sont pas toujours pris en compte par les élus et dépendent des sujets abordés. Si tous les élus ne lisent pas les rapports, la qualité de ces derniers est néanmoins appréciée. Ces travaux permettent de poser des bases pour les réflexions futures.

3- UN AVENIR CONFIANT POUR LES CONSEILS MAIS AVEC DES AMÉLIORATIONS

Le Conseil est une instance institutionnalisée, lui permettant d'être reconnu et légitime. C'est un contributeur de qualité composé de membres motivés, attachés au territoire et possédant une volonté de contribuer au développement. Il va de l'avant et se saisit de sujets pertinents. Sa présence au Comité Unique de Programmation est également un point fort, du fait qu'il contribue ainsi aux réflexions directement avec les élus.

Cependant, la mobilisation de nouveaux adhérents est difficile. Le bénévolat représente un inconvénient du fait que les membres peuvent se désengager à tout moment. De plus, ses moyens financiers représentent une faiblesse pour s'accompagner d'experts. Ainsi, il est important pour le Conseil de communiquer davantage pour être plus visible et lisible sur le territoire, mais aussi pour accroître son nombre d'adhérents.

Si le Conseil résonne déjà à l'échelle du Pays, l'idéal serait que les élus des deux intercommunalités résonnent à l'échelle du Pays. Cependant, cela reste difficile à mettre en place du fait qu'il existe encore des méfiances entre les deux intercommunalités.

Avec la loi NOTRe, la question des frontières se pose. Lorient Agglomération préfèrerait raisonner à l'échelle du bassin d'emploi en prenant en compte Quimperlé Communauté, et aimerait que le Conseil de développement englobe cet ensemble. En effet, le Conseil doit être un outil de développement et de cohérence territoriale.

La loi changeant également le statut du Conseil, passant d'un Conseil de Pays à un Conseil d'intercommunalité, Lorient Agglomération reconnaît le Conseil comme celui de l'Agglomération. Cependant, celui-ci doit définir la composition du conseil en application de la loi NOTRe. Après négociation, pour son nouveau statut en 2017, il a été décidé que Conseil devrait soumettre la composition du conseil au Conseil de Communauté à qui il appartiendra de la valider.

Lorient Agglomération est confiante pour l'avenir du Conseil. Elle aimerait d'ailleurs avoir plus de liens avec ce dernier mais cela n'est pas toujours simple à mettre en place. Le Conseil doit continuer dans la vision prospective et aller plus loin que le mandat pour produire de la qualité et de la densité. À l'avenir, le Conseil doit communiquer de façon plus efficace et s'élargir géographiquement. Néanmoins, Lorient Agglomération a conscience que cela prend du temps pour être reconnu. Pour cela, elle propose de réaliser des évènements, du genre "Apéro de la mer", afin de mettre en réseau tous les acteurs qui construisent le territoire, mais qui ne se connaissent pas. Le Conseil à un rôle à jouer pour créer de la convivialité et rapprocher les différents acteurs.

QUESTIONNEMENT

- En se posant la question si le Conseil représente réellement les citoyens du territoire, les élus pensent également que l'objectif du Conseil est de créer une culture commune. Dans ce cas, qu'attendent les élus du Conseil ? De représenter les citoyens ?
 De représenter une culture commune ? Est-ce vraiment le rôle du Conseil de représenter tout le monde ?
 - Cela reste difficile à porter pour une équipe bénévole et un 0.6 ETP.

CONCLUSION

Le Conseil de développement du Pays de Lorient, ne disposant pas de structure juridique de Pays, se situe alors entre deux interlocuteurs, Lorient Agglomération et la CCBBO. Malgré l'échelle portée sur les EPCI, le Conseil tend à réfléchir sur l'intégralité du territoire dans son ensemble.

Indépendant et neutre, le Conseil n'est pas une instance d'opposition mais tend à émettre l'avis de la société civile sur les politiques locales. Son dynamisme et l'implication de ses membres lui permet d'être de plus en plus reconnu. Ainsi, il est passé d'un système où sa présence est obligatoire du fait de la loi, à un système où son savoir-faire commence à être reconnu.

Cependant, le Conseil éprouve des difficultés à attirer des bénévoles actifs et représentatifs du territoire. En effet, les jeunes sont peu présents et la majorité de ses membres proviennent de Lorient. Pour palier cela, il réalise des cafés-débats dans différentes communes mais il faut du temps pour qu'il y ait un véritable impact. La communication et la promotion des actions auprès de la population sont alors encore des points à améliorer pour instaurer un dynamisme dans la durée. De plus, le nom de "Conseil de développement" peut faire peur et peut être un frein pour l'intégration de nouveaux membres. Les moyens financiers sont également un frein à son action. Le temps partiel de l'animatrice ne permet pas de mettre en œuvre toutes les actions souhaitées.

Avec la loi NOTRe de 2015, le Conseil passe de l'échelle Pays à l'échelle de l'intercommunalité. Si cela peut entraîner quelques difficultés, son rôle continu néanmoins à se renforcer. De plus, s'investir pour le territoire devient une véritable demande de la société civile. Néanmoins, si on entend souvent parler de démocratie participative, le taux de personnes s'y intéressant est faible. Les citoyens veulent pouvoir s'exprimer mais ne le font pas toujours au sein des instances de démocratie. Les politiques changent et deviennent plus ouvertes. Le discours de certains élus évolue, souhaitant être plus en phase et avoir plus de lien avec les citoyens. Si le Conseil est amené à se développer et à être reconnu, sa présence au CUP y est pour beaucoup. Du fait qu'il soit à part égal avec les élus, cela a eu un impact sur sa visibilité et la prise de décision. Néanmoins des méfiances entre Conseil et élus persistent, mais tendent à disparaitre par le biais de réunions organisées tout au long de l'année.

La dimension Régionale est importante pour le développement des Conseils. Le Réseau des Conseils de Développement Bretons est un outil qui produit et génère du dynamisme sur le territoire. Il faut

néanmoins poursuivre la démarche et s'investir continuellement pour être davantage reconnu et évoluer vis-à-vis de leur fonctionnement.

La notion de Pays, tendant à disparaître, les échelles seront peut-être amenées à être modifiées. Aujourd'hui, le territoire du Pays de Lorient n'est pas pertinent pour son développement et le Conseil de développement du Pays de Lorient souhaiterait s'élargir et prendre en compte l'échelle actuelle du bassin d'emploi, comprenant Quimperlé Communauté.

Si le Conseil est aujourd'hui légitime, par sa reconnaissance au sein des différentes lois et réformes, sa représentativité pose néanmoins toujours question. Le fait qu'il y ait différentes expertises (individuelles et professionnelles) rend l'approche difficile pour les élus qui craignent de voir le Conseil se transformer en "lobby". Sa composition est un élément que le Conseil tend à renforcer en essayant de trouver de nouveaux outils pour attirer des adhérents des territoires actuellement non représentés.